SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# DECISION N°2018 0 0 5 7 2 /MSHP-SG

Portant affectation de personnel

# Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;

Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1<sup>er</sup> et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

## **DECIDE:**

<u>Article 1er</u>: Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Nutrition (Indice 480) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

### Région de Gao

• Monsieur Isac KODIO, n°Mle 0152.373-B,

### District de Bamako

• Madame Aïssata Moussa DIARRA, n°Mle 0152.372-A,

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

<u>Article</u> 3 : Monsieur KODIO voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à charge.

<u>Imputation</u> : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

 Ampliations
 1

 MSHP.
 1

 MTFP/RI-DNFPP.
 2

 MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.
 6

 DNS-CPS-IS.
 3

 Gouv. Gao-D.BKO et DRS concernés.
 4

 Intéressés et dossiers
 4

 DRH.
 10

P/Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique P.O Le Secrétaire Général,

Bamako, le 15 MAT 2018

Dr Mama COUMARE ve de la Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Sante

0-

### A OTHER TAIL ATTELL TO

# DECISEON NOTES OF 7 2 / MESSEP LEGS

tamaneray at produtted in the total

### and the street of the Sentence of a configuration of the street of the s

endy titler in the

la Forma d'Esta Nota l'estecta bre 2002 portuge de la distrat de Ponotico maires ;
 le Déune nota l'écte d'Union à la consente d'este de la States Paneral la des Fonotico sous.

and providing specifical

 In Oderec et al. 1922 (2) de recent de 20 de redaine d'application du depre élètre et des la participation profésion.

om despeciei produktische Ruschen bei derembie 2 in d**ahe, portan**oomm<mark>men des nochting</mark> die Cauversenen

The control of the co

# DECIME:

Northly May 1 Les Abels et a Dispensiones et ducint parametroques stagisher de spécialité Namuon

### east ob mayaking

makes to a person of different mismable

### odeand ab terreite

authorism and a comparable sound and difference and an analysis.

i Perme 2. A la perma de les entégrandes en le la colonidad de permanent de date de per la la date de per la la

om 1. Stonsjour 1690 istratus er er engagerentes ernbesk f<del>e så filmilfe r</del>e erio**rement å** etne e. <u>Errys</u>latig<u>e</u> : Isade er en

REDICTANCE I and continued proposed and the state of the same of t

Acceptable on the second of th

grand Individue suits.

10 to 10 to

Cheva

Thevoller is the du Michael

### MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# DECISION N°2018-000573/MSHP-SG

Portant affectation de personnel

## Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

- Vu la Constitution :
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1<sup>er</sup> et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

## **DECIDE:**

<u>Article 1er</u>: Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Nutrition (Indice 480) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

# Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Madame Mouneïssa SOUMARE, n°Mle 0152.374-C,

### Hôpital de Sikasso

• Madame Fatoumata CAMARA, n°Mle 0152.376-E,

# Hôpital Sominé DOLO de Mopti

- Monsieur Djibrilla **OUSMANE**, n°Mle 0152.375-D,
- Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.
- <u>Article</u> 3 : Les agents affectés dans les hôpitaux voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

**Imputation**: Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Ampliations		Bamako, le 13 MAI 2016
MSHP	1	P/Le Ministre de la Santé et
MTFP/RI-DNFPP	2	de l'Hygiène Publique P.O
	6	Le Secrétaire Général,
DNS-CPS-IS	3	lul-
	3	The state of the s
	6	
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit  DNS-CPS-IS  ANSSA/Hôpitaux concernés.  Intéressés et dossiers  DRH	2 6 3 6 10	

du Mérite de la Sante

